

PÔLE INSERTION

point habitat jeunes



PHAJ



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024
LE POINT HABITAT
JEUNES

Table des matières

1 IDENTIFICATION ET DONNEES GENERALES SUR LA STRUCTURE.....	3
A. LA MISSION.....	3
B. LES AGREMENTS ET L’AUTORISATION.....	3
C. LES DISPOSITIFS ACCUEILLIS.....	4
D. LES PRESTATIONS ANNEXES.....	4
• <i>LA LOCATION DE SALLES DE REUNION.</i>	<i>4</i>
• <i>LA LAVERIE.....</i>	<i>4</i>
E. L’APPEL A PROJET CONTRAT ENGAGEMENT JEUNE – JEUNES EN RUPTURE (CEJ-JR) ET L’APPEL A MANIFESTATION D’INTERET « OFFRE DE REPERAGE ET DE REMOBILISATION (O2R).....	5
F. LE DISPOSITIF D’INTERVENTION SOCIAL DE RUE (D.I.S.R).....	5
DESCRIPTION DE L’ACTIVITE ET DU FONCTIONNEMENT DE L’ETABLISSEMENT EN 2025	6
1. LES DEMANDES D’ADMISSION.....	6
2. L’ACCUEIL.....	6
3. L’ACCOMPAGNEMENT SOCIO-EDUCATIF.....	7
4. L’ANIMATION - COMMUNICATION.....	8
LES PERSONNES ACCOMPAGNEES.....	8
1. REPARTITION PAR TYPE DE SEJOUR	9
2. REPARTITION PAR SEXE.....	9
3. REPARTITION PAR AGE (A L’ENTREE DANS LA RESIDENCE).....	9
4. REPARTITION PAR ORIGINE GEOGRAPHIQUE EN 2024.....	10
5. DUREE MOYENNE DES SEJOURS	10
6. REPARTITION PAR SITUATION PROFESSIONNELLE.....	10
LES RESSOURCES HUMAINES	11
1. L’ORGANIGRAMME.....	11
2. LES MOUVEMENTS.....	11
3. LA REPARTITION HOMME-FEMME.....	12
4. L’ABSENTEISME.....	12
5. LA FORMATION.....	12
DYNAMIQUE D’AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE.....	12
1. LES DOCUMENTS DE GESTION LOCATIVE	12
2. LA FIABILITE DES INDICATEURS SIHAJ :.....	12
3. LA MISE EN PLACE D’ANIMATIONS COLLECTIVES MUTUALISEES.....	13
4. L’EVALUATION EXTERNE.....	13
5. LES PROJETS IMMOBILIERS.....	13
AUTRES ELEMENTS UTILES A LA COMPREHENSION DE L’ACTIVITE DE LA STRUCTURE	14
1. LES PARTENARIATS	14
LES FAITS MARQUANTS DE L’ANNEE 2025	14

1 Identification et données générales sur la structure

A. La mission

Ouvert en 1967, le Point Habitat Jeunes propose depuis cette époque, une solution d'hébergement temporaire destinée aux personnes ayant des revenus limités ou rencontrant des difficultés d'accès au logement ordinaire, pour des raisons économiques mais aussi sociales, et pour lesquelles un accompagnement social peut s'avérer nécessaire.

Il peut s'agir de chambres simples avec des équipements collectifs (Cuisine/WC), de chambres équipées ou de studios meublés. Les tarifs proposés sont modulés en fonction du type d'hébergement. Ils sont proposés et attribués en fonction de la typologie, de la mixité du public et surtout par rapport aux souhaits des demandeurs (tarif, situation géographique, commodités). La plupart ouvrent droit à une prestation d'APL en fonction des revenus de la personne résidente.

Pour accompagner les jeunes, la structure dispose de 3 sites :

- Un site situé 19, rue Marcel Rozard à Frotey-lès-Vesoul qui a une capacité d'accueil de 72 places sur deux bâtiments ainsi qu'un pavillon de 4 places dédiées au SAFED
- Un site situé au Relais 19, rue de la Vaugine à Pusey qui a une capacité de 77 places sur deux bâtiments
- Un appartement situé au Boulevard des Alliés à Vesoul qui a une capacité de 5 places.

A compter du 1^{er} janvier 2026, le bâtiment 2 de Frotey Les Vesoul et l'appartement du Boulevard des Alliés seront inoccupés, pour une période de 18 mois environ afin de permettre leur réhabilitation et de pouvoir proposer à leur réouverture, des logements plus en adéquation avec les attentes de public accueilli.

Ces hébergements offrent également des prestations communes :

- Veille de nuit mutualisée
- Buanderie
- Secrétariat
- Accompagnement éducatif
- Gestion locative et prévention des impayés
- Entretien des parties communes.

B. Les agréments et l'autorisation

Le Point Habitat Jeunes de Frotey-lès-Vesoul est une résidence sociale (RS) de 122 places. Arrêté DDT 2021-N° 94 pour le renouvellement de deux agréments : "Ingénierie Sociale, Financière et Technique" et "Intermédiation Locative et Gestion Locative Sociale" renouvelés pour 5 ans (2026).

Le Point Habitat Jeunes fait partie d'une catégorie spécifique de résidence sociale puisque qu'il détient également une autorisation Foyer de Jeunes Travailleurs (FJT). Arrêté Préfectoral N°70-2016-12-21-022, du 19 décembre 2016 valable pour une durée de 15 ans.

Les FJT possèdent une double appartenance réglementaire et relèvent de 2 codes de loi : le **Code de l'Action Sociale** et des **Familles** et le **Code de la Construction** et de l'**Habitat**.

Les FJT sont des **Etablissements** et **Services Sociaux** et **Médico Sociaux** au sens de l'alinée-10° de l'article L.312-1 du CASF. + les décrets 2015-951 du 31 juillet 2015 et l'instruction N° DGCS/SD1A/2015/284 du 9 septembre 2015.

Les RS-FJT ne peuvent héberger que des personnes de 16 à 25 ans (et de 26 à 30 ans sous conditions spécifiques) contrairement aux résidences sociales qui n'ont pas de limite d'âge.

Les RS-FJT ont accès au financement de la prestation de service foyer de jeunes travailleurs versée par la Caisse d'Allocation Familiale. A ce titre, nous nous devons de respecter la typologie du public accueilli défini par la Caisse d'Allocation Familiale. Des pourcentages s'appliquent en fonction des différents publics.

Depuis 2024, la répartition est la suivante :

122 places de résidence sociale dont 70 places RS-FJT.

A cela, le Point Habitat jeunes possède également 27 places «autre dispositif»(SAFED/DIJ/GH70) permettant d'accueillir une autre typologie de public conventionné ou non.

C'est au total, 149 places que le PHAJ gère au quotidien sur trois sites positionnés stratégiquement sur Vesoul et son agglomération, permettant ainsi de proposer une offre locative hétéroclite et adaptée aux divers publics présents sur notre territoire.

C. Les dispositifs accueillis

D'autres dispositifs de l'AHSSEA ont hébergé durant l'année 2025 leurs bénéficiaires au sein de la structure du PHAJ :

- Des mineurs non accompagnés pris en charge par le SAJES. Nous avons accueilli jusqu'à 26 jeunes MNA sur le site de Frotey et du Boulevard des alliées durant les 1^{er} semestre 2025. La réhabilitation de la Colombine a permis d'accueillir ces jeunes dans ce nouveau bâtiment à compter du deuxième semestre 2025.
- Des personnes suivies par le CHRS SAFED : 10 logements, au sein du bâtiment 1 de Frotey Les Vesoul attribués au dispositif insertion jeunes (DIJ), 2 chambres au sein du PHAJ et un pavillon de 4 places pour les victimes de violences intrafamiliales, soit 16 places au total.

Une partie du personnel de ces dispositifs ont travaillé en étroite collaboration avec l'équipe du PHAJ afin d'assurer un accompagnement quotidien et de qualité.

D. Les prestations annexes

La location de salles de réunion.

En plus de son offre d'hébergement, le PHAJ loue des salles de réunion. Trois salles de réunion, à capacité variable, dont la plus grande est équipée d'un vidéoprojecteur et d'une sono, sont implantées sur le site de Frotey Les Vesoul. Il est également possible de proposer une grande salle de réunion, pouvant recevoir jusqu'à 100 personnes puisque les cloisons sont amovibles. Les anciennes salles de restauration de la cafétaria peuvent également être à la location selon les besoins.

Une offre complémentaire est également proposée à la location au travers de la mise à disposition de vidéoprojecteurs dans l'ensemble des salles, de café et/ou bouteilles d'eau et la possibilité de déjeuner sur place avec la vente de plateaux-repas.

La laverie

Les résidents peuvent avoir accès à la laverie (lave-linge et sèche-linge) à des tarifs préférentiels.

E. L'appel à projet Contrat Engagement Jeune – Jeunes en Rupture (CEJ-JR) et l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Offre de repérage et de remobilisation (O2R) »

En juillet 2022, le PHAJ a répondu à l'appel à projet **CEJ-JR** et a été retenu. Il s'agissait de repérer des jeunes en rupture sur le département de la Haute Saône, de lever certains freins liés à un besoin d'accompagnement éducatif spécifique, à la mobilité ou à l'hébergement afin de leur permettre de signer un contrat engagement jeune avec une mission locale de la Haute-Saône. Une fois le CEJ-JR signé, un co-accompagnement se mettait en place avec la mission locale afin de s'assurer que le jeune respectait les obligations du CEJ-JR et trouvait un nouvel élan social et professionnel. En septembre 2023, nous avons répondu à second appel à projet «CEJ-JR» vague 2, afin de demander des financements complémentaires (0.5 ETP supplémentaire, partenariat avec BE4WORK) et nous avons obtenu une prolongation jusqu'au 31 décembre 2025.

Durant le dernier trimestre 2024, le PHAJ porté par la direction générale de l'AHSSEA, a déposé un dossier de candidature pour répondre à l'appel à manifestation d'intérêt sur le repérage et la remobilisation des publics les plus éloignés de l'emploi : AMI **O2R**.

Notre candidature, accord en consortium avec l'AFPA de Navenne et le dispositif BE4WORK porté par l'ESAT de Villersexel, a été retenue en décembre 2024 pour les années 2025-2027.

Il s'agit de repérer un public, âgé de plus de 26 ans cette fois-ci, éloigné de tous droits communs, en difficulté d'insertion ou de réinsertion et de les remobiliser et de les accompagner vers un projet professionnel.

L'année 2025 a été une période de transition avec la fin de l'appel à projet CEJ-JR et le lancement de l'AMI O2R. Compte tenu des contraintes budgétaires fixées par notre financeur, l'équipe, composée de deux travailleurs sociaux à temps plein, a été la même pour les deux dispositifs.

Durant ces trois dernières années, c'est environ 80 jeunes qui ont été repérés et accompagnés par le dispositif CEJ-JR, officialisant 40 signatures de contrat engagement jeunes et surtout la valorisation de 33 sorties positives.

L'année 2025 a été la phase de lancement et d'appropriation de l'appel à manifestation d'intérêt O2R. «L'aller vers» auprès du public et de nos partenaires a été le mot d'ordre durant cette période dans le but de faire connaître ce nouveau dispositif et le rendre visible. Seulement 10 personnes aux freins multiples ont pu bénéficier de cet accompagnement et ainsi entrevoir de nouveaux horizons professionnels.

F. Le Dispositif d'Intervention sociale de Rue (D.I.S.R)

Le DISR, dispositif d'intervention sociale de rue, rattaché au PHAJ en 2023, porte la mission spécifique d'intervenir auprès d'un public vulnérable se trouvant dans des difficultés importantes, notamment liées à l'absence de logement et/ou de ressources suffisantes.

Cette intervention s'effectue sur Vesoul et son agglomération. En 2025, avec le renfort d'une travailleuse sociale, le champ d'intervention s'est élargi sur le département pour des situations diagnostiquées comme complexes et dont le DISR a obtenu une légitimité d'intervention.

Le mode d'intervention est «d'aller-vers» à la rencontre de ce public, de créer suffisamment de liens pour permettre éventuellement, l'émergence d'une demande en vue de créer une porte vers un mieux-être de la personne et davantage d'inclusion dans la société.

La précarité n'étant pas uniquement liée au logement ou aux ressources, l'équipe du DISR accompagne de façon globale. L'écoute et la considération sont parmi les leviers essentiels dans l'accompagnement et la reconstruction sociale de ce public.

Ce dispositif assure également des maraudes pendant les périodes de «grand froid» et travaille en étroite collaboration avec les structures d'accueil d'urgence pour trouver des solutions d'hébergements temporaires pour ceux qui en font la demande.

Durant l'année 2025, le «aller vers» de nos travailleurs sociaux a permis de rencontrer 79 nouvelles personnes en précarité ou en situation de marginalité originaire en majorité de l'agglomération de Vesoul ou du département, 57 personnes ont été accompagnées dans leurs démarches en lien avec leurs freins sociaux (santé, administratifs, logement, emploi, parentalité) dont certains depuis 3 ans.

Description de l'activité et du fonctionnement de l'établissement en 202

1. Les demandes d'admission

Durant l'année 2025, 127 personnes ont demandé une admission et 113 ont été reçues par l'éducateur du PHAJ dans le cadre d'un entretien d'évaluation de leur situation.

Chaque demande est ensuite étudiée lors de la commission d'admission qui se réunit une fois par quinzaine et qui valide ou non leur entrée dans l'établissement.

Les logements sont attribués selon les disponibilités, le profil et l'autonomie de la personne mais aussi le lieu recherché.

En 2025, 70 % des demandes ont reçu un avis favorable de la commission. Des aides à l'accès au logement (FSL, ALT....) sont sollicitées régulièrement afin de faire aboutir la demande de logement.

2. L'accueil

L'entrée dans le logement est réalisée du lundi au vendredi entre 8h30 et 17h30. Toutefois, selon la présence d'éducateurs du PHAJ le week-end ou en soirée, cette dernière peut être réalisée, exceptionnellement, pendant ces créneaux afin de s'adapter au mieux aux contraintes de nos futurs résidents.

Lors de l'accueil, le professionnel procède à la remise des documents : livret d'accueil, charte des droits et libertés, explication du règlement de fonctionnement et du formulaire de consentement au recueil des données personnelles. Il réalise un état des lieux, explique le fonctionnement des commodités et peut apporter des informations pratiques sur l'agglomération : plan de ville, horaires des bus. La référente locative finalise le dossier administratif : signature du contrat de séjour ; encaissement du loyer et dépôt de garantie, dossier APL.

3. L'accompagnement socio-éducatif

Pour consolider l'insertion des jeunes qui en ont le plus besoin et qui font le choix de faire appel à notre accompagnement, l'équipe éducative se concentre à lever les freins tout en permettant à ces jeunes d'être acteurs de leur parcours.

Le PHAJ est une passerelle vers l'acquisition d'autonomie pour ces jeunes, un suivi éducatif est donc nécessaire.

Au cours de l'année 2025, 169 entretiens individuels d'accompagnement ont été réalisés par l'éducatrice du PHAJ auprès de 55 bénéficiaires.

Ces entretiens ont été réalisés soit au PHAJ, sur l'extérieur ou téléphoniquement.

Chaque jeune qui sollicite un accompagnement social est rencontré autant de fois que nécessaire dans le cadre d'entretiens individuels.

Les principales thématiques travaillées durant les entretiens sont la recherche d'emploi ou de formation, les démarches administratives et la santé.

La demande est un peu moins importante au Relais 19 : en général les jeunes qui y sont accueillis et logés, ont une autonomie plus affirmée ou des relais familiaux plus importants. Les sollicitations de ses résidents sont surtout axées par les étudiants étrangers.

Parmi les jeunes qui ont bénéficié d'un accompagnement social :

- 50% sont à la recherche d'un emploi ou démarches administratives
- 25% sont en formation
- 20% sont en emploi.

Parmi ces profils, plusieurs problématiques se détachent. Celles-ci peuvent se cumuler selon les situations. Les plus significatives sont les suivantes :

✚ Plus de 60 % des résidents accompagnés l'étaient à la suite d'une fin d'accompagnement par une structure sociale ou médico-sociale (CADA, AHSRA, MNA, ASE, AHSRA). Il est donc nécessaire de pouvoir proposer un accompagnement de qualité en essayant de lever leurs freins et de les orienter vers un parcours d'insertion (stage, formation qualifiante, insertion).

✚ 50 % des jeunes qui ont bénéficié d'un accompagnement social sont de nationalité étrangère (statut de réfugié, demandeur d'un titre de séjour ayant actuellement un récépissé ou carte de résident). Il s'agit ici d'un besoin d'accompagnement particulier. La barrière de la langue, une méconnaissance des institutions, des droits et du fonctionnement administratif français accroissent le besoin d'un accompagnement social de proximité.

4. L'animation - communication

Ci-dessous les animations collectives proposées durant l'année :

✚ Rentrée scolaire : un pot d'accueil a été réalisé le 25 septembre sur le relais 19 pour que l'équipe du PHAJ puisse faire connaissance avec les nouveaux résidents (étudiants en majorité), leur expliquer le fonctionnement de la structure et la fonction de chaque professionnel. Une quinzaine de personnes étaient présentes.

✚ Accompagnement à des forums : la référente sociale a accompagné 3 résidents au forum de l'emploi et de l'inclusion le 04 décembre afin de rencontrer différents partenaires et potentiels employeurs.

✚ Accueil point santé : une infirmière du CPTS de Vesoul a réalisé des permanences sur les sites de Frotey Les Vesoul et Pusey, durant le dernier trimestre 2025, pour aller à la rencontre des résidents et évoquer avec eux leurs besoins en termes de santé (médecin référent, addictions, etc.).

✚ Journée Inter-sportive FJT : le samedi 24 mai 2025, 6 jeunes du PHAJ dont 2 jeunes du DIJ et 1 jeune de SAFED accompagnés d'une éducatrice ont participé à une journée sportive inter-FJT.

12 jeunes du SAJES accompagnés de 2 éducatrices ont également participé à cette rencontre qui s'est déroulée à l'ARENA 25 à Montbéliard.

Un tournoi futsal était organisé sur la journée et l'association "équilibre" proposait des activités socio sportives, adaptées à tous publics, tel que du poull-ball, de l'ultimate, du badminton etc.

7 personnes en situation de handicap de l'association équilibre ont également participé à cette journée dans le but de sensibiliser les jeunes au handicap.

Les personnes accompagnées

En 2025, Le PHAJ gère au total 122 places de résidences sociales dont 70 sont dédiées au public FJT et 6 places ALT. Il possède également 27 places supplémentaires louées à des publics autres (DIJ, GH70, étudiants...) et 14 places dédiés spécifiquement aux dispositifs SAFED et SAJES.

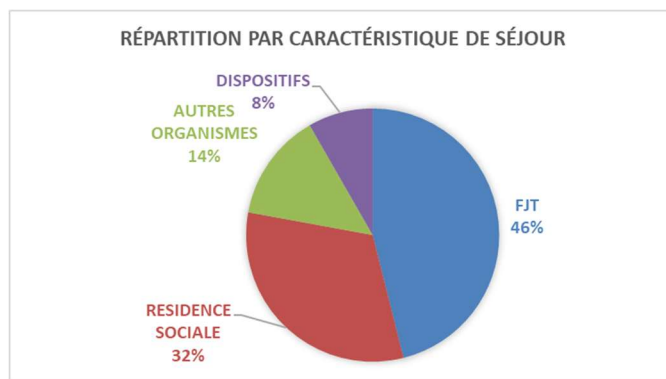
En 2025, le PHAJ comptabilise au total 217 séjours sur l'ensemble des places disponibles. 90 personnes sont entrées et 113 personnes sont sorties sur l'année.

Le taux d'indisponibilité 2025 des logements FJT et résidence sociale est de 17% (logement en travaux ou non louables). En considérant ce taux d'indisponibilité, le taux d'occupation 2025 des logements FJT et résidence sociale est de 87%.

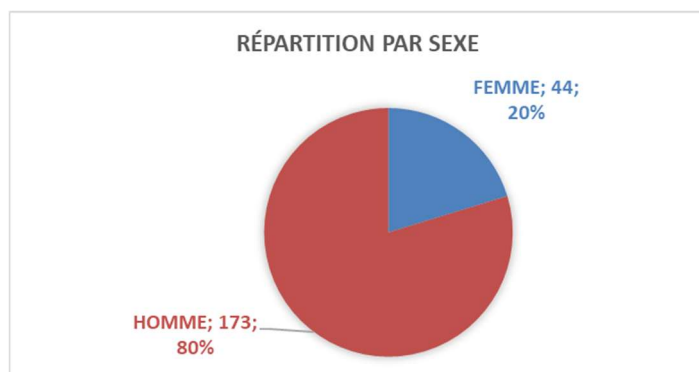
A noter que ces données ont fortement été impactées par la préparation au projet immobilier du PHAJ, le bâtiment II de Frotey Les Vesoul ayant complètement été vidé au 31/12/2025. Tout au long de l'année 2025, les résidents ont été transférés sur les autres bâtiments. Certaines chambres du bâtiment II ont été neutralisées après avoir été libérées, d'autres chambres ont accueillis des résidents uniquement pour des courts séjours.

1. Répartition par type de séjour

caractéristique de séjour	Nb	%
FJT	100	46%
RESIDENCE SOCIALE	69	32%
AUTRES ORGANISMES	30	14%
DISPOSITIFS	18	8%
TOTAL	217	100%



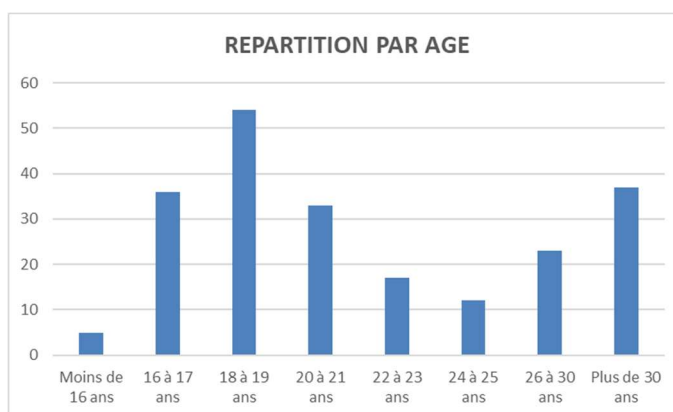
2. Répartition par sexe



Seulement 20% de femmes résident au PHAJ.

3. Répartition par âge (à l'entrée dans la résidence)

Tranche d'âge	Nb	%
Moins de 16 ans	5	2%
16 à 17 ans	36	17%
18 à 19 ans	54	25%
20 à 21 ans	33	15%
22 à 23 ans	17	8%
24 à 25 ans	12	6%
26 à 30 ans	23	11%
Plus de 30 ans	37	17%
TOTAL	217	100%



La très grande majorité du public est âgé de 18 à 25 ans à l'entrée au PHAJ. Cependant, la diminution de notre agrément FJT au profit de la résidence sociale nous permet d'accueillir des personnes de plus de 25 ans rencontrant des difficultés passagères d'ordre sociales ou financières.

La moyenne d'âge des résidents du PHAJ au 31/12/2025 est de 30 ans, elle est de 21 ans pour les résidents séjournant en FJT.

4. Répartition par origine géographique en 2024

L'origine géographique correspond à celle immédiatement avant l'accueil sur le PHAJ.

Origine géographique	Nb	%
Département	113	52%
Région	18	8%
France	22	10%
DOM-TOM	1	0%
Autres pays	21	10%
Non connu	42	19%
TOTAL	217	100%



A moins la moitié des jeunes accueillis viennent du département.

5. Durée moyenne des séjours

101 résidents sont sortis des effectifs du PHAJ (hors dispositifs) en 2025. La durée moyenne de séjour est de 404 jours, soit 1 ans et 1 mois environ.

Durée	Nb de résidents	%
Moins d'un mois	4	4%
1 mois à 3 mois	13	13%
3 à 6 mois	11	11%
6 mois à 1 an	28	28%
Plus de 1 an	45	45%
TOTAL	101	100%

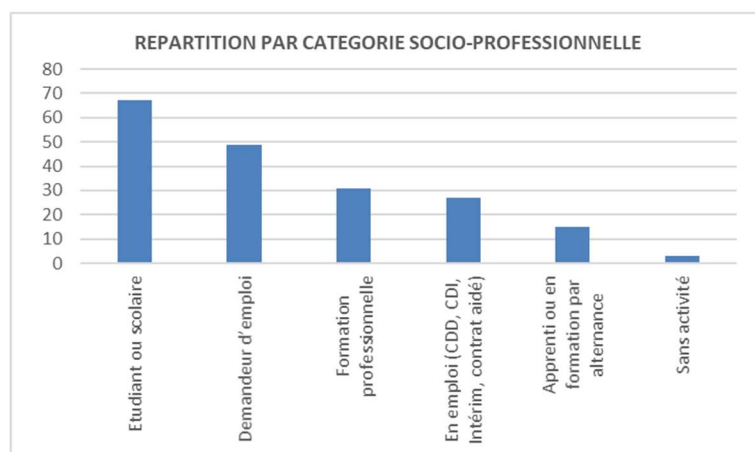
Presque la moitié des durées de séjour dépasse un an.

6. Répartition par situation professionnelle

Le PHAJ accueille une population hétérocycle en termes de situation professionnelle.

30% des résidents sont étudiants, près d'un quart sont demandeur d'emploi, 21% sont en formation professionnelle (alternante ou pas), 12% sont en emploi.

catégorie socio-professionnelle	Nb	%
Etudiant ou scolaire	67	31%
Demandeur d'emploi	49	23%
Formation professionnelle	31	14%
En emploi (CDD, CDI, Intérim, contrat aidé)	27	12%
Apprenti ou en formation par alternance	15	7%
Sans activité	3	1%
Non connu	25	12%
TOTAL	217	100%



72% des jeunes entrés en FJT en 2025 relèvent du public cible FJT selon les critères définis par la CAF.

42% des résidents FJT et résidence sociale arrivés en 2025 étaient sans domicile avant leur admission et 37,6% des résidents FJT et résidence sociale sortis en 2025 ont obtenu un logement autonome à leur sortie.

Les ressources humaines

L'année 2025 a été une période très stable pour le fonctionnement du PHAJ.

En effet, après une année 2024 où de nombreux nouveaux collaborateurs ont intégré la structure, l'année 2025 a permis de stabiliser l'équipe et que chacun trouve ses marques.

Elle a également permis de mettre en marche une dynamique positive et structurante.

1. L'organigramme

Une direction unique assure la gestion des trois sites et des trois dispositifs (DISR/CEJ-JR/O2R). Le PHAJ est ouvert 365 jours par an. Au 31/12/2025, le PHAJ comprend 9.7 ETP pour 12 personnes physiques (dont 1 personne en CDD)

Au 01/01/2025, l'équipe éducative du dispositif d'intervention sociale de rue a été renforcée d'un 1 ETP supplémentaire en CDD jusqu'au mois d'octobre , puis un CDD à 0.39 ETP à compter du 15 décembre ,confirmant son utilité publique auprès des financeurs.

A noter également que les 2 travailleurs sociaux spécialement dédiés au dispositif contrat engagement jeune – jeunes en rupture (CEJ-JR) dont le financement (subvention Etat) était assuré jusqu'au 31/12/2025, ont également assuré la mise en place du nouveau dispositif O2R qui a débuté début 2025.

2. Les mouvements

L'année 2025 est stable en termes de mouvement sur l'organigramme de la direction du PHAJ (dispositif CEJ-JR/DISR inclus).

Effectif au 31.12.2024	13 personnes (11,01 ETP)
Entrées en 2025	1 personne en CDI 2 personnes en CDD
Sorties en 2025	1 personnes en CDI 2 personnes en CDD
Effectif au 31.12.2025	13 personnes (10.09 ETP)

3 La répartition homme-femme

En tenant compte des trois dispositifs (PHAJ/CEJ-JR/DISR), il y a 9 femmes et 4 hommes dans l'effectif.

4 L'absentéisme

Le taux d'absentéisme est de 1.2% sur l'année 2025 contre 5.6% en 2024.

5 La formation

Durant l'année 2025, plusieurs formations ont été réalisées grâce au plan de formation de l'Association mais aussi des formations individuelles au titre du perfectionnement au poste.

L'ensemble des salariés ont réalisé au moins une formation durant l'année comme par exemple les risques «incendie». Afin de répondre aux obligations légales en termes de sécurité au travail, deux collaborateurs ont suivi et réussi la formation «sauveteur-secouriste du travail».

Dynamique d'amélioration continue de la qualité

1. Les documents de gestion locative

Durant la fin d'année 2024 et toute l'année 2025, un travail a été initié aussi bien sur le fond que sur la forme, sur le dossier d'admission, le contrat de séjour, le règlement de fonctionnement et le livret d'accueil afin de correspondre au plus près à la réglementation et au fonctionnement de la structure. L'objectif principal était de remettre à jour les droits et les devoirs des résidents, mais également de faciliter l'interaction avec notre logiciel de gestion locative SIHAJ.

Ce travail va continuer sur l'année 2026 avec la mise en place de tableaux de suivi des impayés, de recueils et de suivi des plaintes et réclamations et la rédaction des procédures qui nous orientent au quotidien.

2. La fiabilité des indicateurs SIHAJ :

Une carence sur la fiabilité des données de nos résidents issues de notre logiciel avait été identifiée.

Cette année encore, se fût un axe de travail avec la mise à jour de l'ensemble des dossiers, en collectant les informations manquantes en lien avec les critères de notre logiciel afin d'obtenir des indicateurs fiables sur lesquels nous pourrions nous appuyer lors de nos échanges avec nos financeurs.

3. La mise en place d'animations collectives mutualisées.

Durant le dernier semestre 2025, un groupe de travail, initié par la directrice générale adjointe, a été mis en place avec les différents chefs de service et travailleurs sociaux du PHAJ, SAJES et DIJ afin de mettre en commun des animations collectives à destination des différents bénéficiaires.

Cette démarche a pour but de mutualiser les compétences de chaque structure, impulser une dynamique de groupe permettant d'ouvrir les champs du possible en termes de programmation d'animation à destination de nos différents publics accueillis au sein de nos établissements.

Les thématiques sont diverses et variées comme la santé, l'emploi, la sécurité, l'accès aux droits, l'hygiène, les relations sociales et le sport et cultures.

L'objectif est donc, malgré des organisations et des financements différents selon les établissements, de proposer un maximum d'animations favorisant la mixité sociale, le respect de l'autre, l'épanouissement personnel et l'acquisition de nouvelles compétences.

4. L'évaluation externe

Les évaluations externes apportent une appréciation indépendante de la qualité de l'accompagnement. Elles vérifient la conformité réglementaire, l'application des bonnes pratiques et la capacité de la structure à garantir sécurité, respect et autonomie des usagers. Fondées sur des observations, des entretiens et l'analyse des documents de travail, elles mettent en évidence les points forts et les axes d'amélioration. Cette démarche s'inscrit dans une logique d'amélioration continue et contribue à garantir la qualité du service rendu aux usagers.

Pour le Point Habitat Jeunes, ces évaluations auront lieu durant le dernier trimestre 2026. Des travaux et une dynamique ont été engagée depuis 2025 pour répondre pleinement au référentiel, renforcer les points forts et traiter les axes d'amélioration.

5. Les projets immobiliers

Dans le cadre de son programme de restructuration de son patrimoine bâtiminaire, l'AHSSEA a engagé un projet immobilier pour le PHAJ sur le site de Frotey Les Vesoul.

L'opération envisagée au titre de la première phase concerne le bâtiment II composé d'un bâtiment «en barre» et d'un pavillon attenant, l'ensemble comptant deux niveaux. Au total, 33 logements seront réhabilités (27 chambres, 3 studios dont 2 PMR, un T1, un T1Bis et un T3) pour une surface d'environ 691 m². Le parti pris a été de réaliser dans chaque chambre, un ensemble sanitaire composé d'un WC, un lavabo et une douche, de créer des espaces collectifs composés de cuisines à chaque étage facilitant ainsi le lien social, d'une buanderie en accès libre mais également, d'ajouter un bureau pour un accompagnement de proximité.

Par ailleurs, ces bâtiments seront transformés en établissement recevant du public (ERP) et visera les critères EFFILOGIS en termes de performance énergétique.

Les études se sont déroulées tout au long de l'année 2025 pour un démarrage des travaux en 2026. Les bâtiments pourront être à nouveau occupés fin 2027.

Il est à noter que les bâtiments, comme les salles polyvalentes, seront raccordés au réseau de chaleur biomasse mis en oeuvre par le SIED70 sur Frotey Les Vesoul et qui sera mis en fonction en septembre 2026.

Autres éléments utiles à la compréhension de l'activité de la structure

1. Les partenariats

Dans la continuité du dispositif CEJ-JR, l'AHSSEA, au travers du PHAJ, a répondu et a été retenu pour être le porteur sur le département de la Haute Saône, du nouveau dispositif O2R (offre de repérage et de remobilisation).

Ce dispositif est porté en consortium avec l'AFPA et l'ESAT de Villersexel dans le cadre du be4work.

Ce partenariat avec ces deux structures, fort de leur expérience dans la formation et l'insertion professionnelle, ne peut que favoriser la réussite de ce nouveau dispositif.






Le PHAJ, quant à lui, continue de tisser des liens avec les acteurs locaux de l'insertion sociale et professionnelle.

Fin 2025, un nouveau partenariat est en construction avec le CPTS de Vesoul afin de mettre en place des actions de santé avec le public accueilli. La convention sera signée entre les parties durant le 1^{er} trimestre 2026.

Des contacts réguliers ont lieu avec la CAF dans le cadre de la convention d'objectifs et d'engagement.

La prolongation de l'adhésion au réseau UNHAJ et URHAJ permet également d'avoir un support «ressource» à notre fonctionnement, de participer à des réunions ou événements avec d'autres FJT de notre région et de mieux appréhender les orientations politiques dans notre secteur.

Les faits marquants de l'année 2025

-  L'arrivée de la nouvelle «référente gestion locative» du PHAJ en mars,
-  Lancement de à l'appel à manifestations d'intérêt «O2R» pour 25025-2027 avec l'arrivée d'un nouveau collaborateur sur le dispositif
-  Fermeture du bâtiment II du site de Frotey Les Vesoul au 31 décembre pour réhabilitation
-  80 ans de l'AHSSEA avec la participation de l'équipe du PHAJ
-  Demande et attribution d'une subvention du FSE+ dans le cadre de la distribution d'aide matériel aux plus démunis.

Nous tenons à remercier la directrice générale adjointe et l'équipe du PHAJ qui ont participé à la conception de ce document.